

ORGANISATION DU DOCUMENT

Ce document veut donner une image de l'agriculture dans le bassin versant* de l'Adour. Il se base sur les données du dernier recensement général de l'agriculture, publié tous les 10 ans environ depuis 1970. D'autres sources de données sur l'eau et les activités agricoles viennent le compléter.

1




Carte présentant l'agriculture sur le bassin de l'Adour et sources.

2



Graphiques, chiffres et cartes pour une analyse plus approfondie et une mise en perspective par rapport au territoire national.

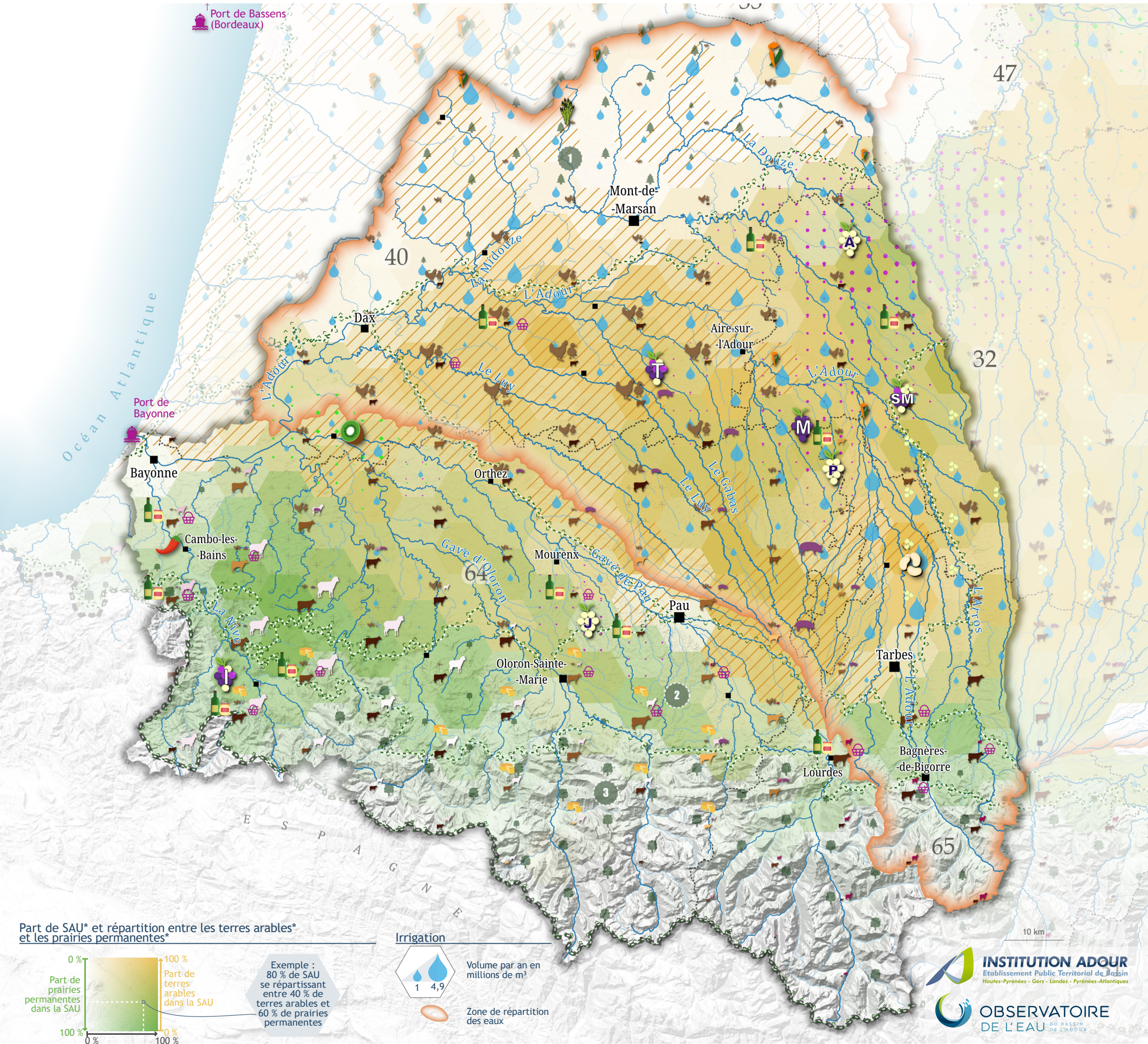
3



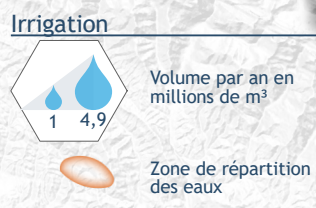
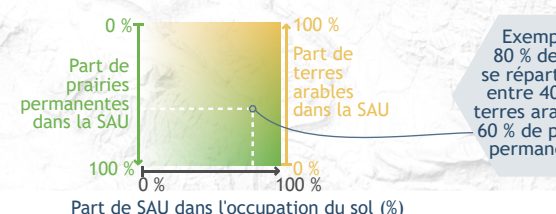
renvois*, a, 12

Compléments sur certains éléments de la carte, définitions des mots signalés par des astérisques, sources de données complémentaires et sources bibliographiques.

L'AGRICULTURE DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ADOUR



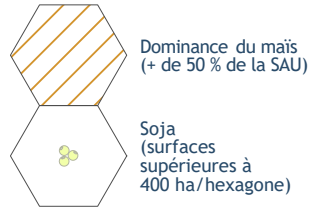
Part de SAU* et répartition entre les terres arables* et les prairies permanentes*



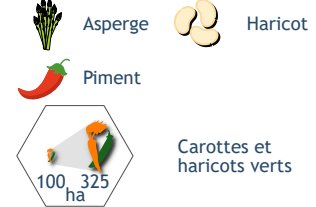
INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

OBSERVATOIRE DE L'EAU
DU BASSIN DE L'ADOUR

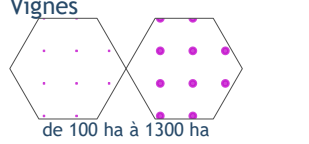
Grandes cultures



Autres cultures



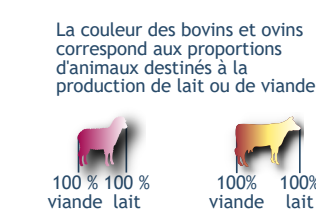
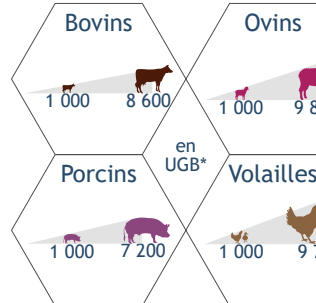
Cultures permanentes



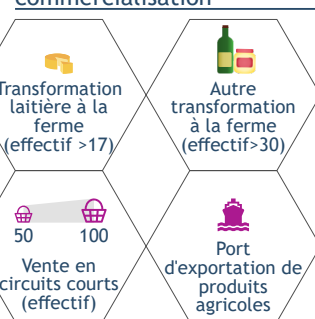
Vergers



Cheptel



Transformation et commercialisation



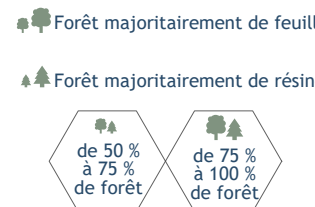
Démographie agricole



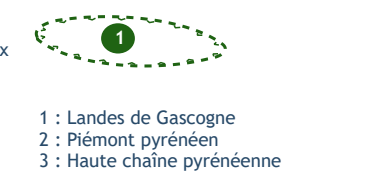
Repères géographiques



Forêt



Sylvoécocorégion :



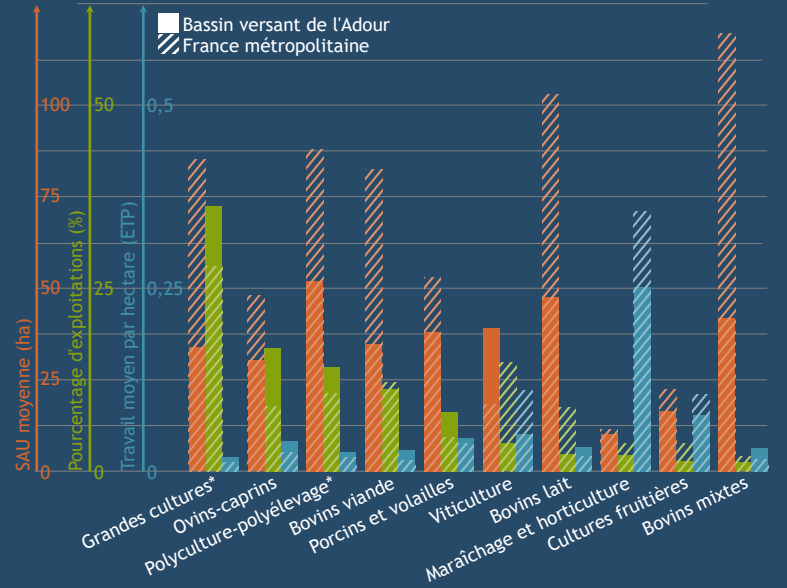
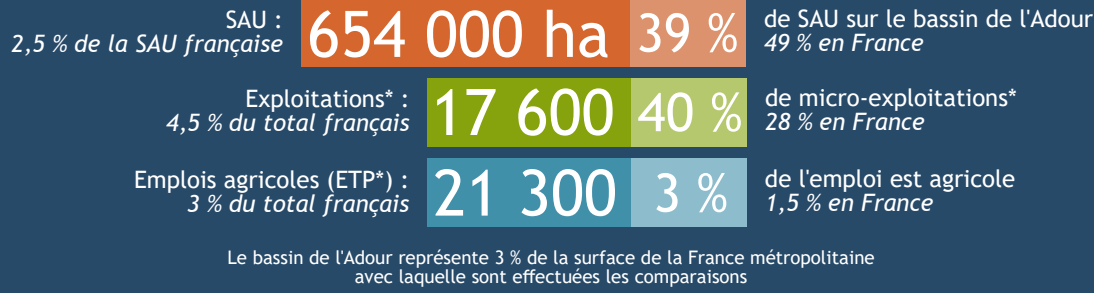
Hexagones : sur la carte, les valeurs affectées aux hexagones correspondent aux valeurs des communes présentes dans les hexagones, pondérées par la part de leur surface située dans l'hexagone. La taille des hexagones est de 5 km de côté sauf pour le cheptel et les activités de transformation et commercialisation où des hexagones de 7,5 km de côté ont été utilisés.

Sources :
Agreste : comptes régionaux de l'agriculture (2020), recensement général de l'agriculture (1970-2020), statistique agricole annuelle (2000-2020). IGN : AdminExpress (2022), BD Forêt v2 (2018), BD Topo (2022), registre parcellaire graphique (2020), sylvoécocorégions (2011). INSEE : emploi-population active (2020). eaufrance : BNPE (2023). SIEAG : données prélèvements (2023). INAO : délimitation des aires géographiques des SIQO (2021).
Symboles : QGIS, svgrepro, uxwing, svgsilh, maki icons, darwis et Made de Noun Project
Traitement des données : Institution Adour, observatoire de l'eau (2023)

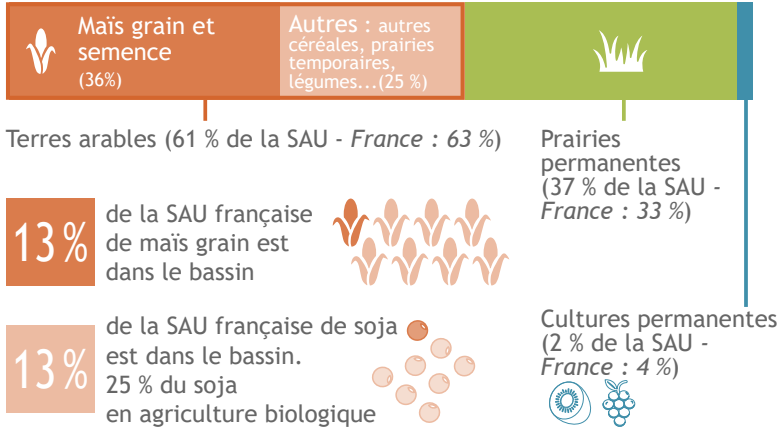
L'AGRICULTURE DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ADOUR

ORIENTATIONS DES EXPLOITATIONS (OTEX*) : FORTE PRÉSENCE DES GRANDES CULTURES ET DE L'ÉLEVAGE OVIN

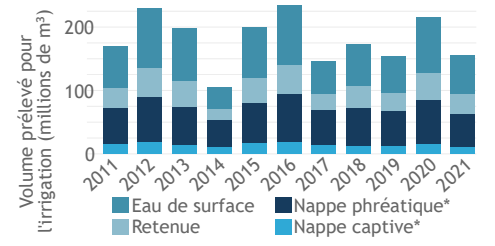
L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES : DES EXPLOITATIONS DE PETITE TAILLE MAIS NOMBREUSES



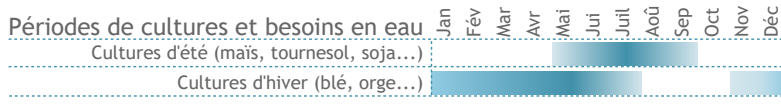
DES SURFACES AGRICOLES ESSENTIELLEMENT CONSACRÉES AUX GRANDES CULTURES ET AUX PRAIRIES



DES PRÉLÈVEMENTS EN EAU POUR L'IRRIGATION



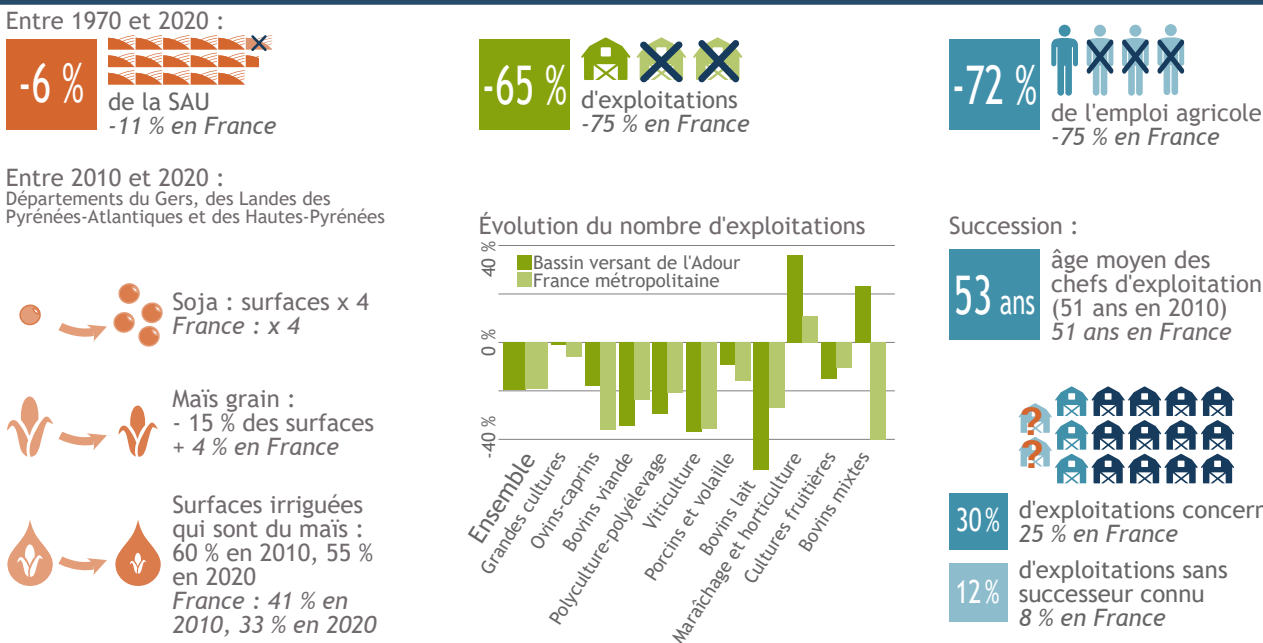
Le recours à l'irrigation dépend des besoins en eau des cultures. Ceux-ci sont influencés par l'espèce et la variété considérée, son calendrier de culture (culture d'été ou d'hiver), la sensibilité de ses rendements au manque d'eau... Les conditions pédologiques et climatiques locales rentrent également en compte.



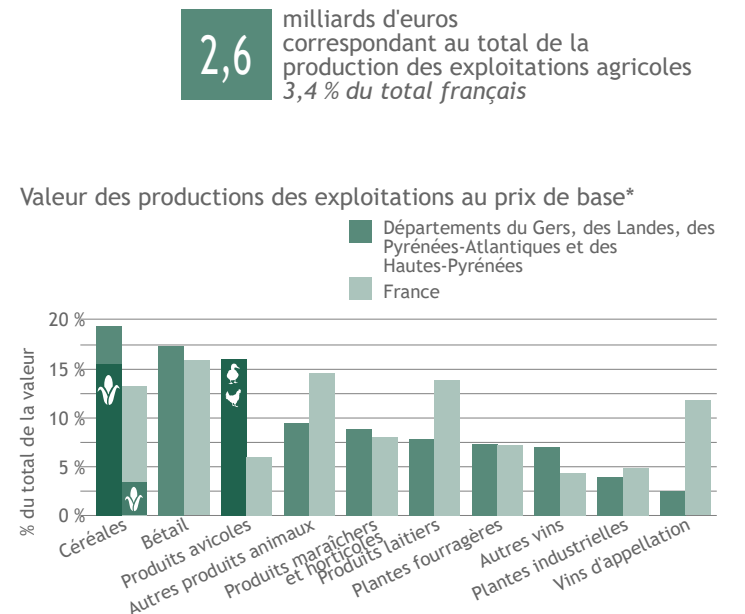
DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DOMINÉES PAR LES VOLAILLES EN PLAINE ET LES BREBIS LAITIÈRES AU PAYS BASQUE



ÉVOLUTIONS ET ENJEU DE TRANSMISSION



UNE VALEUR DES PRODUCTIONS QUI SE DISTINGUE PAR CELLES DU MAÏS ET DES PRODUITS AVICOLES

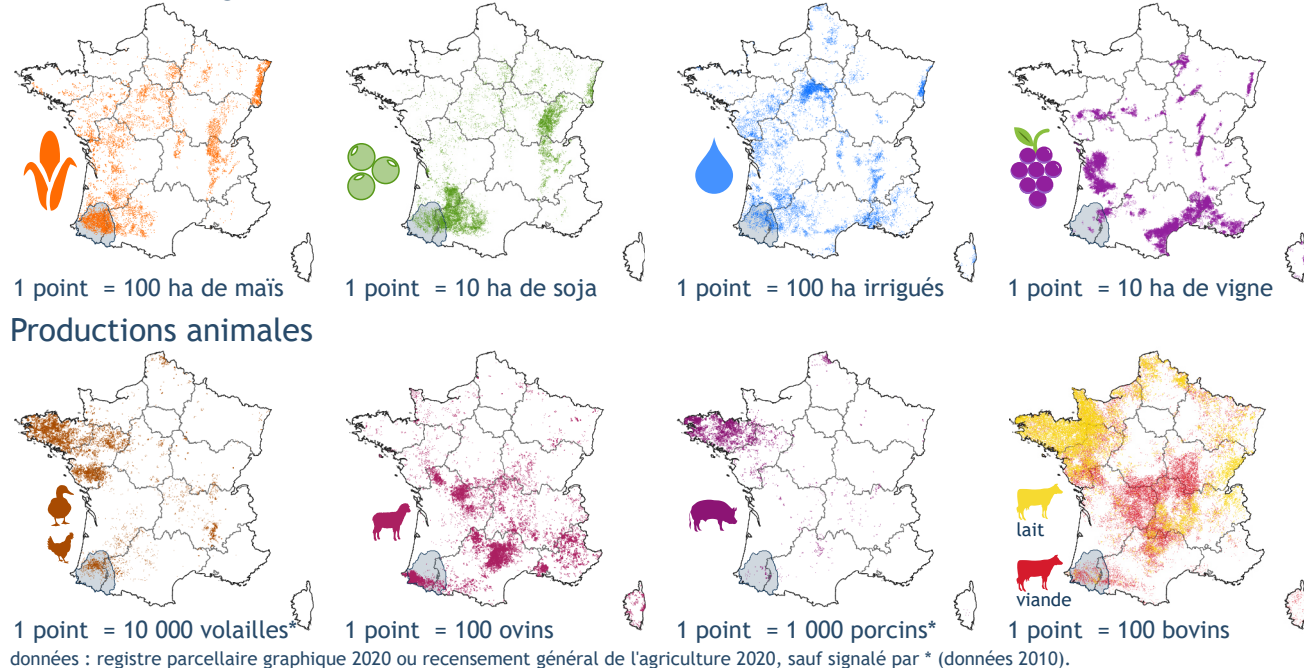


PRÉCISIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

Les activités sylvicoles et piscicoles ne sont pas prises en compte ici. Les territoires d'outre-mer n'ont pas été inclus dans les comparaisons du bassin avec le reste de la France car les activités agricoles y sont différentes, du fait de leur contexte géographique.

Sauf mention contraire, les données du recensement agricole utilisées sont à une échelle communale. Les données sont rattachées à la commune du siège de l'exploitation. Les communes prises en compte sont celles comprises en totalité ou en partie dans le bassin versant de l'Adour. Pour les communes qui ne sont pas en totalité dans le bassin versant, les valeurs qui y sont rattachées ont été pondérées par la portion de leur superficie dans le bassin. Dans le cas d'effectifs faibles, certaines valeurs ne sont pas diffusées afin de garantir le secret statistique. Des données départementales ou régionales, provenant du recensement agricole ou d'autres sources, sont utilisées lorsque les informations à l'échelle communale ne sont pas disponibles.

COMPARAISONS AUX RÉPARTITIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



PRODUCTIONS VÉGÉTALES



Maïs : principale culture du territoire, le maïs est destiné à des usages multiples tels que l'alimentation humaine ou animale, les utilisations industrielles ou énergétiques⁵. L'importance de la production de semences est également à signaler : 1/4 des surfaces de maïs semence en France est localisé dans le département des Landes ou des Pyrénées-Atlantiques⁶.



Asperge : le département des Landes rassemble 18 % de la SAU française d'asperge⁶. Bénéficiant des sols sableux, cette culture s'est fortement développée depuis les années 60 et bénéficie d'une IGP* (Asperge des Sables des Landes)¹⁶.



Haricot : le "haricot maïs" est traditionnellement cultivé en utilisant les hampes de maïs comme tuteurs pour cette plante grimpante. Le haricot tarbais, qui bénéficie d'une IGP est cultivé sur 200 ha en 2016^{3,4}.



Piment : cette culture a été introduite au XVI^e siècle pour la préparation de salaisons. L'AOP* piment d'Espelette est la seule appellation française reconnue pour une épice¹⁴.



Vigne : la vigne représente l'essentiel (90 %) des cultures permanentes du territoire^a mais le vignoble est peu dense comparé aux grands bassins viticoles comme celui du bordelais voisin. Il regroupe néanmoins une diversité d'appellations et de produits.



Kiwi : c'est le principal fruit produit dans les vergers du territoire^a. Cette culture a été introduite en France et dans l'Adour à la fin des années 1960 où elle s'est bien acclimatée¹³. Bénéficiant d'une IGP et d'un Label Rouge, la culture du "Kiwi de l'Adour" est particulièrement présente dans le département des Landes : il s'agit du 3^e département français pour les surfaces de kiwi (16 % du total national)^a.



Irrigation : les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation varient selon les années mais représentent en moyenne environ la moitié des prélèvements en eau du territoire^c. Les surfaces irriguées ont connu un développement important sur la période 1970-2000 puis ont diminué légèrement pour se stabiliser autour de 20 % de la SAU^{a,15}. Le maïs est la principale culture irriguée du bassin Adour-Garonne (43% des surfaces irriguées en 2020)². L'irrigation est utilisée pour la sécurisation des rendements, en particulier pour les cultures à haute valeur ajoutée⁸.



La **zone de répartition des eaux (ZRE)** signifie qu'il existe une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. La ZRE concerne 55 % du bassin de l'Adour et a été définie dans le but de concilier les usages tout en conservant une quantité suffisante pour les milieux aquatiques. Dans son périmètre, tous les prélèvements non domestiques sont soumis à une procédure et les usages font l'objet d'un suivi renforcé.

PRODUCTIONS ANIMALES



Volailles : les effectifs de volailles se partagent essentiellement entre poules (60 %) et canards (40 %) mais c'est par ses effectifs de canards que le territoire se distingue^a. Pour le canard à foie gras du Sud-Ouest, cette spécialisation a des origines historiques avec la présence de petites exploitations qui ne permettaient que la production de viandes de volailles, l'adoption des techniques de confit à partir de la graisse de palmipèdes et la culture du maïs sur le territoire¹². Aujourd'hui, peu d'exploitations utilisent leur production de maïs pour gaver leurs canards⁸.



Ovins : l'élevage d'ovins viande se répartit sur toute la zone montagneuse du territoire, au sud du bassin versant. L'élevage de brebis laitières, lui, est plus conséquent et se concentre au Pays basque. La production de lait est essentiellement valorisée sous forme de fromage à pâte pressée comme l'Ossau-Iraty. L'agneau de lait des Pyrénées, valorisé par des labels de qualité, est un produit qui bénéficie traditionnellement du marché espagnol⁷.



Bovins : la présence de bovins ne constitue pas une spécificité du territoire, mais ils représentent plus d'un tiers du cheptel (en UGB).

ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

La diversification concerne la transformation mais également d'autres activités telles que le travail à façon, les activités liées au tourisme (hébergement par exemple) ou encore la production d'énergies renouvelables destinée à la vente. Mis à part les activités touristiques, ces activités se sont développées sur le bassin au cours de la période 2010-2020 : +82 % pour la transformation et +85 % pour les autres activités de diversification⁹ (en nombre d'exploitations).



Transformation laitière : localisées dans les zones de montagnes, les transformations laitières réalisées sur l'exploitation concernent notamment le lait de brebis et le fromage. Ainsi, 13 % du lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques était destiné à la fabrication de produits fermiers en 2020^b et 10 % de l'Ossau-Iraty est issu de transformations à la ferme⁷. Entre 2010 et 2020, la transformation de lait s'est développée puisque le nombre d'exploitations concernées a augmenté de 20 %.



Autres transformations de produits agricoles : elle peuvent concerner la vinification, la transformation ou découpe de viande (5 % des exploitations) ou la transformation de fruits et/ou légumes (1 % des exploitations)⁹

COMMERCIALISATION : ENTRE EXPORTATIONS ET CIRCUITS COURTS

Les destinations des productions et les filières ne sont pas toujours facilement identifiables et peuvent être variées, pour les usages comme pour les destinations géographiques (locales ou exports).



Vente de productions en circuits courts : sur le territoire, 20 % des exploitations sont engagées dans des circuits courts (hors vin). Parmi elles, les exploitations orientées vers la production d'ovins et la polyculture-polyélevage sont bien représentées^a. Comme dans la France métropolitaine dans son ensemble, les exploitations des quatre départements du bassin les plus fréquemment engagées dans des circuits courts sont celles spécialisées en maraîchage et en horticulture^a.



Exportations agricoles : L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine occupent respectivement les 2^e et 3^e places pour les exportations régionales de produits de la culture et de l'élevage en 2022^d. Les céréales occupent une place importante dans ces exportations puisqu'elles occupent la première place dans les exportations agricoles de Nouvelle-Aquitaine (70 % de la valeur) en 2018⁶. Parmi ces céréales, 1,24 million de tonnes de maïs (2016/2017) est exportée par voie maritime depuis la Nouvelle-Aquitaine, à partir des ports de Bayonne et de Bassens (Bordeaux) qui totalisent 80 % du tonnage exporté⁵.

FORÊT



La forêt est présente dans les zones les moins propices aux activités agricoles. Deux types de forêt se distinguent sur le territoire : d'une part, les Landes de Gascogne, caractérisées principalement par la sylviculture du pin maritime dans des forêts privées et d'autre part les zones forestières pyrénéennes (Piémont pyrénéen et Haute chaîne pyrénéenne), caractérisées par des boisements de feuillus et/ou de résineux en fonction de l'altitude et des conditions climatiques locales^{9,10,11}.

*ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AOP (appellation d'origine protégée) : signe de qualité européen, il s'applique à un produit dont les principales étapes de production sont réalisées dans une même aire géographique.

Bassin versant : ici, surface sur laquelle toutes les eaux qui s'écoulent convergent vers un même point appelé exutoire. Dans le cas de l'Adour, cet exutoire correspond à son embouchure.

Cultures à haute valeur ajoutée : ici, vergers, cultures légumières de plein champ et cultures de semences⁸.

ETP (équivalent temps plein) : 1 ETP correspond à au moins 1 600 h travaillées sur l'année. Il peut s'agir de travail salarié ou non¹.

Exploitation agricole : au sens du recensement agricole, une exploitation agricole est considérée comme une unité économique qui répond à plusieurs critères : activité agricole de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions, atteinte de seuils de taille (surface ou cheptel) et gestion courante indépendante d'autres unités¹.

Grandes cultures : ensemble des céréales (blé, maïs...), des oléagineux (colza, tournesol, soja...) et des protéagineux (pois, féverole...).

IGP (indication géographique protégée) : signe de qualité européen, il "distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété"¹.

Micro-exploitation : au sens de la statistique agricole, une exploitation est qualifiée de micro si sa PBS* est inférieure à 25 000€¹.

Nappe phréatique : réserve d'eau située dans les formations géologiques superficielles, au renouvellement annuel, voire saisonnier.

Nappe captive : réserve d'eau située entre deux couches de terrains imperméables. Elles ont des capacités souvent très importantes mais des temps de recharge longs.

OTEX (orientation technico-économique des exploitations agricoles) : elle est définie selon la production principale d'après la PBS¹.

Polyculture/polyélevage : systèmes composés de cultures de différentes espèces végétales/d'élevage de plusieurs espèces animales.

Prairies permanentes ou STH (superficiels toujours en herbe) : "elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées"¹.

Prix de base : "montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits"¹.

PBS (production brute standard) : exprimée en euros, elle donne un ordre de grandeur du potentiel de production en attribuant des coefficients aux surfaces de cultures et aux cheptels¹.

SAU (superficie agricole utilisée) : "elle comprend les terres arables, les superficies toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes"¹.

Terres arables : elles comprennent les surfaces de grandes cultures, plantes à fibre, cultures industrielles, prairies temporaires, légumes et jachères¹.

UGB (unité gros bétail) : unité de mesure permettant de comparer ou d'agréger les cheptels de différentes espèces en se basant sur des coefficients établis à partir des besoins nutritionnels des différentes espèces d'animaux¹.

DONNÉES CHIFFRÉES ADDITIONNELLES :

a : recensement général de l'agriculture (2010 et 2020) disponible auprès d'Agreste et des DRAAF

b : statistique agricole annuelle (2000 à 2020) disponible auprès d'Agreste

c : prélèvements en eau (2010 à 2020) disponible auprès du service de l'information géographique de l'État Nouvelle-Aquitaine (SIGENA)

d : analyses du commerce extérieur régionales 2023 disponible sur le kiosque, site du département des statistiques et études du commerce extérieur

BIBLIOGRAPHIE

1-Agreste. 2022. Définitions. Disponible sur : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/G/!searchurl/listeTypeMethodon/> (Consulté le 19/10/2023)

2-Agreste. 2023. L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin. Agreste Etudes Occitanie et Nouvelle-Aquitaine n°5. 16 p. Disponible sur : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/l-irrigation-un-atout-pour-les-productions-agricoles-du-bassin-agreste-etudes-a8431.html> (Consulté le 17/10/2023)

3-association interprofessionnelle du haricot tarbais. 1998. Demande de reconnaissance et cahier des charges de l'indication géographique protégée : haricot tarbais. 53 p. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/geographical-indications-register/eambrosia-public-api/api/v1/attachments/59641> (Consulté le 19/10/2023)

4-association interprofessionnelle du haricot tarbais. 2016. Graine de renaissance ou la relance du Haricot Tarbais. 104 p. Disponible sur : <https://fr.calameo.com/read/00508746009d38bbcd3bb> (Consulté le 19/10/2023)

5-direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine. 2018. Filière maïs grain. 12 p. Disponible sur : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/zoom-mais_cle8178e5.pdf (Consulté le 19/10/2023)

6- direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine. 2019. Commerce extérieur : en 2018, l'excédent commercial des produits agricoles, agroalimentaires et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine retrouve son niveau de 2015. In Analyses et résultats n°65 - Avril 2019. Agreste Nouvelle-Aquitaine. Disponible sur : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_AR_65_201904commerceextérieur_cle03aa2e.pdf (Consulté le 19/10/2023)

7-direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Nouvelle-Aquitaine. 2021. Fiches filière : Filière ovin lait. Agreste Etudes Nouvelle-Aquitaine n°24. 8 p. Disponible sur : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_24_septembre2021_FF_Ovin-Lait_cle4c6639.pdf (Consulté le 19/10/2023)

8-direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie. 2021. Bassin Adour-Garonne : Économie de l'agriculture irriguée. Agreste Etudes Occitanie n°8. 11 p. Disponible sur : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/p_eco_eau_adour_garonne_vd_cle4b9ccb.pdf (Consulté le 19/10/2023)

9-Institut national de l'information géographique et forestière. 2013. Les régions forestières nationales de la SER F21 : Landes de Gascogne. Disponible sur : <https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/F21.pdf> (Consulté le 19/10/2023)

10-Institut national de l'information géographique et forestière. 2013. Les régions forestières nationales de la SER I21 : Haute chaîne pyrénéenne. Disponible sur : https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/I_21.pdf (Consulté le 19/10/2023)

11-Institut national de l'information géographique et forestière. 2013. Les régions forestières nationales de la SER I 11 : Piémont pyrénéen. Disponible sur : https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/I_11.pdf (Consulté le 19/10/2023)

12-Institut national de l'origine et de la qualité. 2023. Fiche produit canard à foie gras du sud-ouest. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/produit/12949> (Consulté le 19/10/2023)

13-Institut national de l'origine et de la qualité. 2023. Fiche produit kiwi de l'Adour. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/produit/12252> (Consulté le 19/10/2023)

14-Institut national de l'origine et de la qualité. 2023. Fiche produit Piment d'Espelette ou Piment d'Espelette - Ezpeletako Bipperra. Disponible sur : <https://www.inao.gouv.fr/produit/12820> (Consulté le 19/10/2023)

15-observatoire de l'eau du bassin de l'Adour. 2008. L'irrigation dans le bassin de l'Adour, synthèse 2008. 28p. Disponible sur : <https://www.institution-adour.fr/observatoire-de-l-eau/adourthek/details/adourthek-2543.html> (Consulté le 17/10/2023)

16-syndicat des producteurs d'Asperge du Département des Landes. 1999. Demande d'indication géographique protégée asperge des sables des Landes, 41 p. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/geographical-indications-register/eambrosia-public-api/api/v1/attachments/59421> (Consulté le 23/10/2023)